



Centre  
**RēSIS**

Centre de Ressources et  
d'Etudes Systémiques contre  
les Intimidations Scolaires

Le bulletin  
d'information  
du centre RēSIS

SOMMAIRE :

- Une équipe anti-intimidation par établissement : de nouvelles responsabilités p.1
- Harcèlement et discrimination : éviter les confusions p.2
- Le Centre RēSIS s'agrandit en créant une antenne en Belgique p.3
- Le programme du colloque du 20 octobre 2021 p.4
- La France met en place un ambitieux programme de lutte contre le harcèlement scolaire p.5
- Les activités du centre RēSIS p.6

## Une équipe anti-intimidation par établissement De nouvelles responsabilités

En France à partir de la rentrée 2021, le ministère de l'Éducation nationale a décidé de généraliser une expérimentation mise en œuvre depuis 2019 dans six académies pilotes. Ce programme, intitulé pHARe, prévoit à terme **la constitution dans chaque école et collège d'une équipe spécifiquement au traitement des situations d'intimidation scolaire** (voir page 5).

Dans ce cadre, le centre RēSIS va former un très grand nombre d'équipes à la méthode de la Préoccupation partagée. Ainsi dans les pays francophones comme dans

les lycées français de l'étranger, ce seront bientôt des milliers de professionnels qui utiliseront la MPP<sup>FR</sup>.

Une telle extension dans l'usage de notre méthode nous impose de nouvelles responsabilités. Il est essentiel qu'un lien fort se constitue entre les équipes. C'est à cette fin qu'est organisé le webinaire francophone du 20 octobre prochain.

On trouvera dans ce bulletin le programme de ce colloque. Il est possible de s'inscrire dès maintenant et de choisir son atelier.

**Mercredi 20 octobre 2021 de 14 à 18 heures**  
**WEBINAIRE FRANCOPHONE**  
**DES PROFESSIONNELS UTILISANT LA MPP<sup>FR</sup>**  
[Inscription gratuite et choix des ateliers](#)

## HARCÈLEMENT ET DISCRIMINATION

### Éviter les confusions

par Marie Quartier et Jean-Pierre Bellon



Harcèlement et discrimination relevant d'une logique d'exclusion, on peut avoir tendance à les confondre. Dans les deux cas, un groupe se soude, par un mouvement d'exclusion. Mais la comparaison s'arrête là. Qui est exclu et pour quelles raisons ? Dans une logique de discrimination, le groupe peut nommer les critères qui font qu'un individu peut le rejoindre. Ces critères peuvent être très injustes voire iniques, comme c'est le cas dans le racisme, ou raisonnables voire atteignables, comme c'est le cas par exemple des groupes qui se forment autour d'une exigence de compétences. En réalité, tout groupe discrimine par essence, sinon il n'est plus un groupe identifié mais un regroupement temporaire et hasardeux d'individus. Dans le phénomène du harcèlement scolaire, le groupe ne se construit pas autour d'une norme mais autour de l'exclusion d'un de ses membres. C'est le fait d'exclure la cible qui fédère le groupe, et uniquement cela, en lui donnant le sentiment qu'il est du côté de « la norme », sans être capable de définir celle-ci. Après coup, des « raisons » prétendent justifier cette exclusion, alors que celle-ci ne sert en réalité qu'à fédérer un groupe disparate, constitué d'individus inquiets et cherchant à se rassurer. Lorsqu'on rencontre un grand nombre d'élèves cibles de harcèlement scolaire, on ne peut qu'être frappé par l'extrême variété des individus comme par l'inconsistance voire le flou des « raisons » qui motivent leur exclusion par le groupe. Même lorsque le motif est plus ou moins objectivable, comme dans ce cas que nous avons rencontré d'un garçon auquel on reprochait d'être efféminé, on a pu constater que le rejet ne concernait pas tous les garçons « efféminés » de la classe ou de l'établissement, mais uniquement celui-là. Il y a donc une logique totalement inverse entre discrimination d'une part et harcèlement entre élèves d'autre part : dans le premier cas, le groupe définit une norme et exclut ceux qui n'y correspondent pas, dans le second, le groupe commence par exclure un individu dans le but de se sentir soudé et ne construit qu'après coup une justification, plus ou moins claire.

Lorsqu'on confond harcèlement et discrimination, on entreprend envers les élèves des actions de prévention inappropriées puisqu'on imagine qu'ils ont tendance à exclure certains d'entre eux en fonction de normes bien définies, dans laquelle ils se reconnaissent ; on s'efforce donc de les éduquer à se montrer tolérants envers les *différences*. On passe à côté de la vraie question, à savoir le sentiment d'inquiétude des

élèves, qui vivent en permanence dans la crainte d'être la prochaine cible. On lutte contre les préjugés dont on croit que les élèves sont atteints et on les traite comme des esprits idéologiquement sectaires, souvent à tort. On les prend de haut, on s'autorise à leur faire des leçons de civisme, en se croyant étranger au phénomène de harcèlement. On passe à côté du traitement de cette peur latente qui insécurise les élèves et favorise le mécanisme du harcèlement.

La responsabilité des adultes est en réalité immense dans le sentiment d'inquiétude permanent qu'éprouvent les élèves et donc dans le phénomène de harcèlement scolaire. Croire que le harcèlement relève du phénomène de discrimination induit la vision de groupes figés : Les victimes d'une part, appartenant forcément à des groupes discriminés, les harceleurs d'autre part, appartenant à ce qu'on croit être des groupes majoritaires, favorisés. On tombe dans l'écueil classique qui consiste à imaginer qu'il y a des profils de « harceleurs » et de « victimes ». On conforte ainsi le point de vue des « harceleurs » sur leurs cibles puisqu'on enferme les victimes qui semblent harcelées pour cause de discrimination dans une catégorie qui les définit. Ensuite, on néglige les victimes qui ne correspondent à aucun profil identifié, on minimise leur souffrance, on les livre à la solitude et au désespoir.

Confondre harcèlement et discriminations nous amène à passer à côté de la véritable question, à n'apporter aucune aide efficace aux élèves intimidés et surtout à nuire gravement aux élèves cibles. Cette confusion illustre une fois de plus la tendance à essentialiser les protagonistes d'une situation de harcèlement, en les définissant par des « profils ». Il est sans doute rassurant de raisonner ainsi, puisque cela revient à se protéger en rejetant l'entière responsabilité du phénomène sur les autres – à savoir les élèves. C'est pourquoi la lutte contre le harcèlement scolaire doit passer avant tout par la constitution d'équipes au sein des établissements scolaires, aptes à traiter les situations d'intimidation aussitôt qu'elles apparaissent. Les élèves n'ont plus besoin qu'on leur explique que le harcèlement existe et que « c'est mal ». Ils le savent, ils le vivent au quotidien et ils le redoutent tous. Ce dont ils ont besoin, c'est de sentir que les adultes incarnent à tout instant une éthique du respect et de l'attention à l'autre qui les protège tous, en interdisant toute forme de maltraitance.

## Le Centre RĒSIS s'agrandit en créant une antenne en Belgique

Même si aucune région n'échappe au harcèlement scolaire, il semble que sa prévalence soit particulièrement élevée en Belgique francophone. Au-delà de la cour de récréation, de la classe, ou du vestiaire, c'est aussi et de plus en plus à distance, via les réseaux sociaux, que le harcèlement continue.

Chaque année, de nombreuses initiatives sont mises en place afin de lutter contre le harcèlement scolaire. Chaque année, des financements sont consacrés à des actions de prévention spécifique à destination des équipes éducatives et des élèves et ce, pour les établissements scolaires qui répondent aux appels à projet du Ministère.

Selon la Ministre de l'Éducation, Madame Caroline Désir, « *si un seul ado passe à travers les mailles de tous les dispositifs qui existent, c'est un échec pour nous tous. Beaucoup de choses se font déjà pour prévenir ces drames, mais il faut à présent surtout structurer les dispositifs* ».

En Belgique francophone, les acteurs de terrains confirment ce constat. Au-delà des nombreuses circulaires, décrets, textes qui visent à baliser la manière dont les professionnels de l'éducation peuvent prévenir et intervenir face à la problématique de l'intimidation, force est de constater que cela ne suffit pas ! De façon générale, les équipes sont souvent équipées en matière de prévention.

Néanmoins, certains établissements se retrouvent encore démunis pour intervenir lorsqu'un cas de harcèlement est signalé. Les écoles mettent régulièrement le doigt notamment sur le manque de moyens humains et organisationnels (pas suffisamment d'heures prévues dans les horaires, fonctionnement des groupes de référents sur un système de bénévolat, peu ou pas de soutien de la part de la direction ou des collègues, manque d'accès aux formations spécifiques en la matière...).

Pour ce faire, la Ministre en charge de l'Éducation travaille actuellement sur un plan visant à développer des actions concrètes et souhaite proposer un label aux écoles qui luttent contre le harcèlement. Ce label serait octroyé aux établissements qui remplissent certains critères tels que la création d'espaces de parole, le développement d'une cour de récréation régulée, la mise en place d'un conseil de discipline, afin de les inciter à se mobiliser efficacement contre le harcèlement.

À nous d'ajouter à ces dispositifs la MPP<sup>FR</sup> encore trop peu connue au sein de nos écoles et de réfléchir à son implémentation dans celles-ci.

Pour ce faire, depuis le mois d'avril 2021, l'antenne belge du centre RĒSIS s'est fortement mobilisée et a déjà formé plus de 70 acteurs du milieu scolaire, de l'Aide à la Jeunesse et des équipes psychomédicosociales. Le constat est clair, il y a un réel intérêt de la part des différents participants, non seulement à découvrir la méthode mais également à la pratiquer auprès des élèves qui subiraient de l'intimidation scolaire.

Cet engouement est très prometteur et rassure les formatrices belges sur l'importance de la transmission de cette approche d'intervention non blâmante.

Dans la foulée, le Centre RĒSIS Belgique sera présent au Salon de l'Éducation annuel où

**Jean-Pierre Bellon donnera une conférence  
le jeudi 14 octobre 2021 à 15h.**

Si cet événement vous intéresse, nous disposons de places gratuites donc n'hésitez pas à nous contacter.

Au plaisir de vous y retrouver.

[L'équipe du Centre RĒSIS Belgique](#)



Du 13 au 16 octobre 2021  
au WEX (Wallonie Expo S.A)  
rue des Deux Provinces, 1  
6900 Marche-en-Famenne  
[info@salon-educ.be](mailto:info@salon-educ.be)

Suivez le Salon Éduc sur les  
réseaux sociaux



## LE PROGRAMME DU COLLOQUE DU 20 OCTOBRE 2021

**De 14 heures à 14 heures 50 : ouverture du colloque :**

**De 15 heures à 16 heures 30 : 4 ateliers thématiques :**

<b>Atelier 1 :</b> L'utilisation de la MPP <sup>FR</sup> avec les jeunes enfants	➔	À partir de quel âge utiliser la MPP ? Des expériences ont été tentées en maternelle, quel est leur bilan ? Doit-on adapter la méthode avec les élèves les plus jeunes ? Quelles adaptations ? Qui mène les entretiens dans les écoles avec faible effectif ? Quelle communication avec les parents ?
<b>Atelier 2 :</b>  La confidentialité des entretiens	➔	Quels principes doivent être respectés pour protéger la confidentialité de la situation de l'élève cible ? Comment (et avec qui) communiquer sur la situation de l'élève cible sans le mettre en danger ? Comment rassurer l'élève cible sur ce qu'on fera des informations qu'il nous donne ? Comment le convaincre d'accepter qu'on en parle aux parents (lorsque cela est nécessaire) ? Où recevoir l'élève cible et comment ?
<b>Atelier 3 :</b>  La relation avec les parents d'élèves	➔	Comment communiquer en début d'année avec les parents d'élèves ? Quelles erreurs de communication doit-on éviter ? Que faire avec les parents des intimidateurs ? Comment faire lorsque les situations d'intimidation sont alimentées par des parents d'élèves eux-mêmes ?
<b>Atelier 4 :</b>  La communication au sein de l'équipe et dans l'établissement	➔	Comment communiquer au sein de l'équipe ? Qui reçoit quel élève ? Qui coordonne ? Faut-il des réunions régulières ? Quand, combien de temps ? Que communiquer en interne aux collègues de l'établissement ? Quelle sensibilisation doit être faite envers les autres personnels de l'établissement ?

**De 16 heures 45 à 18 heures : synthèse des ateliers**

[S'inscrire au colloque et choisir son atelier](#)

**LA FRANCE MET EN PLACE UN AMBITIEUX PROGRAMME  
DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE**

**UN OBJECTIF : UNE ÉQUIPE FORMÉE AU  
TRAITEMENT DES SITUATIONS PAR ÉTABLISSEMENT**

**De 2019 à 2020 : Une mise en place à titre expérimental dans six académies pilotes**

En juin 2019, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer a présenté un premier dispositif prévoyant le développement d'équipes-ressources dans des écoles et collèges de 6 académies pilotes (Aix-Marseille, Nice, Normandie, Rennes, Strasbourg, Toulouse). Dans ce cadre, le Centre RĒSIS a participé entre novembre 2019 et janvier 2021 à la formation de 280 professionnels. Un nombre significatif d'équipes ont ainsi pu être implantées. Le rôle des équipes ressources est :

**D'abord d'apporter à toute victime de harcèlement scolaire le soutien dont elle a besoin.** Toute victime a besoin d'être réconfortée, reconnue et encouragée. Au sein des équipes ressources, les professionnels sont spécifiquement formés pour apporter aux victimes le cadre d'une écoute attentive, bienveillante et empathique.

**Faire ensuite immédiatement cesser les intimidations.** L'expérience montre que c'est en arrêtant les brimades dès leur commencement qu'on évite le développement de situations plus graves. Au sein des équipes ressources, les professionnels sont formés pour intervenir auprès des intimidateurs de façon à faire cesser les brimades.

**À partir de la rentrée 2021 : Généralisation du dispositif sur tout le territoire**

En mai dernier, le ministre a annoncé le lancement du programme pHARe qui prévoit la généralisation du dispositif à tout le territoire national (écoles et collèges). Le Centre RĒSIS a d'ores et déjà été sollicité par plusieurs académies pour participer à la formation des équipes ressources.

**L'objectif est de faire en sorte que dans un avenir proche chaque école, chaque collège soit doté d'une équipe apte à prendre en charge toutes les situations et que désormais plus aucune victime de harcèlement scolaire ne soit abandonnée à sa solitude.**

Outre la constitution d'équipes-ressources, le programme pHARe prévoit les mesures suivantes :

- Tous les établissements devront se doter d'ambassadeurs « non au harcèlement ».
- Dans tous les établissements, les comités d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement seront mobilisés sur la question de la prévention du harcèlement, afin de dresser un état des lieux propre à chacun et de déterminer un plan d'action.
- Les instances de démocratie scolaire – conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne – seront également, partout, invitées à s'emparer du sujet.
- Les parents seront associés à cette démarche au travers d'ateliers.

**pHARe**

Programme de lutte contre  
le harcèlement à l'école

## LES ACTIVITÉS DU CENTRE RĒSIS

Créé en 2019 par Jean-Pierre Bellon et Marie Quartier, le centre RĒSIS intervient en France, en Belgique, en Suisse et dans les lycées français de l'étranger dans les domaines suivants :

### La formation des professionnels

- Méthode de la préoccupation partagée
- No Blame Approach
- [Traitement des situations de chahut](#)

### Le conseil aux équipes

- Aide pour traiter les situations difficiles
- Soutien pour la rédaction d'un protocole.

### L'expertise

- Le centre RĒSIS est intervenu à deux reprises en Belgique et en Suisse pour expertiser des situations de harcèlement et de cyberharcèlement.

### La défense des victimes de sexting

- Le centre RĒSIS s'est engagé à se tenir aux côtés de toute victime de sexting pour lui apporter conseils et soutien.

POUR NOUS JOINDRE :

Centre RĒSIS France



[centreresis@gmail.com](mailto:centreresis@gmail.com)

Centre RĒSIS Belgique



[centreresis.belgique@gmail.com](mailto:centreresis.belgique@gmail.com)

Centre RĒSIS Suisse



[centreresis.suisse@gmail.com](mailto:centreresis.suisse@gmail.com)